

PROCES VERBAL DU CONSEIL MUNICIPAL

Séance du Vendredi 20 septembre 2019

L'an deux mille dix-neuf et le vingt septembre à dix-neuf heures le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances, sous la Présidence de Monsieur GOSSET Jean-Yves, Maire.

Présents : Messieurs GOSSET Jean-Yves, GHEERAERT Philippe, DELOGE Daniel, BROUAYE Alain, BLANGY Jean-Pierre, Mesdames BETANCOURT Marie-Blanche, CUVILLERS Pascaline et MAVRE Patricia.

Absent (e) s excusé (e) s : M.BLAZART Thierry et M.BROUAYE Emmanuel.

Absente non excusée : Madame GRACZYK Coralie.

Secrétaire de séance : Madame BETANCOURT Marie-Blanche.

Procuration : /

PROCES VERBAL DE LA REUNION DU 06 JUIN 2019 :

Le procès-verbal de la réunion du Conseil Municipal est approuvé et signé par l'ensemble des membres présents.

RESSOURCES HUMAINES : Modification du tableau des effectifs au 01/10/2019-Délibération N°10/2019.

Conformément à l'article 34 de la loi n°84-53 du 26 janvier 1984 modifiée, les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement.

Il appartient donc au Conseil Municipal de fixer l'effectif des emplois à temps complet et à temps non complet nécessaire au fonctionnement des services.

Considérant qu'il y a lieu de modifier le poste d'adjoint administratif à temps non complet pourvu par un agent contractuel depuis le mois d'octobre 2013 (délibération du 20/09/2019) suite à la nomination par voie directe d'un adjoint administratif territorial titulaire sur ce poste à compter du 01/10/2019.

Le Maire propose à l'assemblée, d'adopter les modifications du tableau des emplois.

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré,

DECIDE : d'adopter le tableau des emplois ainsi proposé qui prendra effet à compter du 01/10/2019,

Les crédits nécessaires à la rémunération et aux charges des agents nommés dans ces emplois seront inscrits au budget de la collectivité,

ADOPTÉ : à l'unanimité des membres présents

à 08 voix pour

CADRES OU EMPLOIS	CATEGORIE	EFFECTIF	DUREE HEBDOMADAIRE DE SERVICE (Nombre heures et minutes)	EFFECTIVEMENT POURVU TITULAIRE TNC	EFFECTIVEMENT POURVU CONTRACTUEL TNC
FILIERE ADMINISTRATIVE Adjoint administratif	C	1	12 heures 30	1	
FILIERE TECHNIQUE Agent technique	C	1	15 heures	0	1
TOTAL		2		1	1

APPROBATION DU RAPPORT DE LA COMMISSION LOCALE D'ÉVALUATION DES CHARGES TRANSFÉRÉES (CLECT) de la communauté de communes de l'Oise Picarde en date du 19 août 2019 -Délibération N°11/2019

Vu la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées en date du 19 août 2019 et l'approbation à l'unanimité du rapport d'évaluation 2019 ;

Monsieur le Maire rappelle que la CLECT a été instituée par délibération de l'EPCI en date du 19 juin 2017, modifiée par délibération en date du 17 décembre 2018.

Conformément à l'article 1609 nonies C du Code général des Impôts, cette instance est en charge de l'analyse des charges transférées entre l'EPCI et ses communes membres, et propose leur évaluation financière en vue notamment du calcul des attributions de compensation.

Considérant que les conclusions de ce rapport doivent être entérinées par la majorité qualifiée des conseils municipaux, à savoir les deux tiers au moins des conseillers municipaux représentant plus de la moitié de la population totale du périmètre communautaire ou la moitié au moins des conseils municipaux représentant les deux tiers de la population totale ;

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal (07 voix contre et 01 voix Abstention) :

- **désapprouve le rapport d'évaluation 2019 de la CLECT-**

TRAVAUX D'EXTENSION DU CIMETIERE : Attribution du marché N°M19.569-Délibération N°12/2019

Monsieur le Maire rappelle qu'un marché de travaux d'extension du cimetière a été lancé par la collectivité sous la forme d'une procédure adaptée ouverte avec possibilité de négociation (3 candidats) art L2123-1, R2123-L, R2123-4 à 6 du code de la commande publique. Cette consultation a été lancée le 15 mai 2019 pour une remise des offres fixée au 12 juin 2019 à 12H00. Une offre a été enregistrée et analysée le 12 juin 2019 : SARL CONSTANT ROUSSEL.

Monsieur le Maire propose de retenir l'entreprise CONSTANT ROUSSEL sur la totalité de l'offre pour un montant de 35 859,00 euros HT- 43 030,80 euros TTC.

Où cet exposé et après en avoir délibéré, le conseil Municipal, à 07 voix pour et 01 voix abstention :

- Décide de retenir la proposition du Maire et retenir l'entreprise SARL CONSTANT ROUSSEL située ZA Rue d'Amiens 60120 BRETEUIL pour un montant total du marché de 35 859,00 euros HT ;

- Autorise le Maire à signer tous documents relatifs à ce marché et toutes les pièces nécessaires pour la mise en œuvre de cette prestation.

- Dit que les crédits sont et seront inscrits au budget.

QUESTIONS DIVERSES :

- Il est donné lecture du courrier de Mme MESSAOUDI directrice de la Maison d'Enfants qui souhaite obtenir l'autorisation du conseil pour procéder à la plantation de fleurs le long du mur situé Rue d'en Haut. Le conseil n'émet aucune objection à ce projet.
- M.DELOGE interroge M. Le Maire sur le retrait de la publication sur le site de la commune de la réunion du 16 octobre 2015. M. le Maire informe M.DELOGE que ce compte rendu est de nouveau en ligne...
- Chemin rue du bois : M.DELOGE souligne que les conseils municipaux précédents avaient prévu d'épandage des cailloux rue du bois et que M.BROUAYE Alain s'était alors engagé verbalement à exécuter ces travaux. Or, rien n'a été fait. M.BROUAYE Alain corrige ces affirmations en mentionnant que le conseil municipal s'est opposé à cette intervention. Mme BETANCOURT précise que Mme GRACZYK, propriétaire rue du bois, a réclamé par courrier et à plusieurs reprises un goudronnage. Il lui a alors été signifié un refus. Des cailloux ont été épandés sur le chemin mais ces derniers ont rapidement glissé sur la chaussée. Quelques années plus tard l'administrée a de nouveau sollicité l'épandage de cailloux. Considérant que cette solution n'était pas pérenne le conseil municipal s'y est opposé.
- Curage de la station : M.DELOGE souhaite connaître la date de programmation du curage. M.GHEERAERT l'informe qu'il a de nouveau relancé M. Yann LAURAIN (Responsable de projets-HYDRA) à ce sujet.
- Troubles de l'ordre public : Mme CUVILLIER se fait porte-parole de plusieurs administrés qui se plaignent des agressions verbales dont ils ont été les victimes ou les témoins lors de la brocante

du village. Le conseil municipal suggère à ces administrés la rédaction d'un courrier ou d'une pétition relatant les faits cosigné par l'ensemble des témoins ou victimes.

- Chemins : M.BROUAYE Alain informe de la nécessité de couper l'herbe sur le chemin de Chepoix et d'intervenir avec le broyeur sur le chemin de la carrière.
- M.GHEERAERT signale que la barrière de la décharge a été dérobée. De grosses pierres ont été déposées pour entraver l'accès des véhicules.
- Voirie : Mme BETANCOURT alerte le conseil sur l'urgence de procéder aux travaux de réfection des trottoirs rue d'en haut. Les trottoirs s'effondrent un peu partout. Une bouche d'eau est même apparente. Mme BETANCOURT demande à la commune de s'adresser à de nouvelles entreprises pour établir des devis.
- M.GHEERAERT évoque un projet d'inauguration de « la maison des associations ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est clôturée à 20h07